



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-218

Objet : marché avec la société GAN ASSURANCES relatif à la souscription d'une assurance multirisques pour les bulles de tennis à Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8,

VU la délibération n°2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec la société GAN ASSURANCES, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'offre proposée par GAN ASSURANCES est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune loue les terrains auprès du Ministère de la Défense dénommés « bulles de tennis » situés au 10 route de Gisy 78140 Vélizy-Villacoublay, et qu'il convient de souscrire une assurance multirisques, avec la société susmentionnée,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un marché entre la Commune de Vélizy- Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et GAN ASSURANCES, située 10 rue André Chénier 78000 VERSAILLES.

Article 2 : le montant du marché est de 642,47 euros HT.

Article 3 : le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'1 an maximum.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 09/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240409-DEC_2024_218-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Acte affiché du 16/04/2024 au 16/06/2024.